

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2018.187

**CESSION PARCELLE CADASTREE BV 37
A LA SCI LA SALAMANDRE**

La Ville de Cognac s'est porté acquéreur d'une parcelle cadastrée BV 37 d'une surface totale de 2 080 m² propriété des consorts BOITEAU, en vue de permettre la réalisation d'un giratoire à l'intersection des chemins départementaux 48 et 732.

Les travaux ont été réalisés et les limites ont été modifiées après intervention du géomètre pour prendre en compte la surface concernée par le nouvel aménagement et les rectifications suite au constat d'erreur cadastrale.

La surface désormais cessible est de 1 994 m².

Monsieur Jean-Claude JAM représentant du commerce de véhicule « Saint Martin Automobiles », est occupant des lieux et se propose d'acquérir ce terrain au prix de 15 000€.

Le service des domaines a validé ce montant et la Commission d'Aménagement du Territoire a donné un avis favorable en date du 12 décembre 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la cession du terrain cadastré BV 37 d'une surface de 1 994 m² au prix de 15 000 € à la SCI La Salamandre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître GERMAIN, notaire à Saint Porchaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS